



Mon entreprise est en cloture pour insuffisance d'actifs

Par **LAVIOLETTE**, le **01/11/2012 à 18:39**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon entreprise est en clôture pour insuffisance d'actifs. Qu'est ce que ca veut dire ?

Notre entreprise tourne toujours, est-ce légal ? que risquons nous ?

Je suis chargée d'encaisser des chèques, ai-je le droit ?

Merci de m'éclairer sur le sujet car je suis très inquiète.

Cordialement.

Par **pat76**, le **02/11/2012 à 18:52**

Bonjour

Il y a eu une procédure de liquidation judiciaire déposée au Tribunal de Commerce et il y a eu un liquidateur judiciaire désigné par le Tribunal de Commerce?

Par **LAVIOLETTE**, le **02/11/2012 à 20:09**

Bonsoir

En fait nous ne savons pas; Nous sommes allés sur le site société.com qui a indiqué le fait de la cloture pour insuffisance d'actifs. Que pouvons nous faire pour savoir si la situation est bien réelle? commander un KBIS? appeler un tribunal?
Merci pour vos réponses.

Par **pat76**, le **03/11/2012** à **13:13**

Bonjour

Renseignez-vous auprès du Tribunal de Commerce où est inscrite l'entreprise qui vous emploie.

Eventuellement, vous pouvez nous communiquer le n° de siret de l'entreprise, cela nous permettra d'effectuer quelques vérifications.